

Réunion du Vendredi 06 Juillet 2018 au siège de la LFNA

Présents : M. CHEVALIER - BOUARD – BORDIER – FRIQUET - PARIZON – PAULINE.

Assistent : Mme BOURDON – M. VALLET

Absent excusé : M. DANTAN – LUCAS – RABAT.

EXAMEN DES DOSSIERS DE DEMANDE D'EQUIVALENCES BEF :

- **ALOY Wilfried – U.S. ALLIANCE TALENCAISE – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. ALOY, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **BELLEFET Jérémie – ESP.S. ST BENOIT – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. BELLEFET, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **BILLAUD Anthony – O.FC. DE RUELLE – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. BILLAUD, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **CAPOUE Julien – F.C. CHAURAY – 20 euros**

La Commission Régional donne un avis défavorable à la demande d'équivalence BEF de M. CAPOUE, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur, cependant les attestations fournies ne correspondent pas aux licences. (Voir fiche licenciée – dossier retourné)

- **CHURLAUD Olivier – E.S SAINTES FOOTBALL – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. CHURLAUD, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **DAILLER Dominique – Pas de licence cette saison – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. DAILLER, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **DENIS David – ST PORCHAIRE – CORME ROYAL – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. DENIS, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **DUCOM Jean-François – ENT. ST MARTIN D'ONEY GELOU S. – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. DUCOM, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **FERRET Pierre – F.C. ARSAC LEPIAN MEDOC – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. FERRET, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **GARNIER Thierry – ENT. PERIGORD NOIR – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. GARNIER, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F.

- **GAY Jean Claude – PAU F.C. – Ticket de paiement F.F.F**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. GAY, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **JARDINIER Olivier – J.S. LAFARGE LIMOGES – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. JARDINIER, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **JOURDAN Alexis – ENT. BOE BON ENCONTRE – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. JOURDAN, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **MICHEL Samuel – SUD VENDEE FOOTBALL BENET DAMVIX MAILLE – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. MICHEL, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **MIRAOUI Redha – F.C. DU HAUT QUERCY – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. MIRAOUI, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **SARRASIN Philippe – Pas de club cette année – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. SARRASIN, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **TURPEAU Anatole – S.A. MONTCOUTANT – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. TURPEAU, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

STATUT DES EDUCATEURS – ETUDE DE DOSSIER

Stade Pauillac F.C. – Suite à la réception du courrier du Président du club, la commission souhaite que la non reconduction du titulaire du BEF soit justifiée. La commission rappelle que la VAE n'est en rien une dérogation au diplôme. La commission charge J.M BORDIER de prendre rendez-vous avec le club afin de trouver la solution qui s'impose.

Gérard CHEVALIER

Le Président

Elodie BOURDON

La Secrétaire de séance

Prochaine réunion le 31 Aout 2018 à 10h30 à Puymoyen